

AVANCE APPROVISIONNEMENT

NOM :

Code Adhérent :

Adresse :

.....

.....

Souhaite verser une avance de euros

à échéance du 25 (mois à préciser)

sur ses enlèvements d'approvisionnement à venir.

Sur chaque facture, un acompte sera déduit correspondant au montant hors taxes des engrais, produits phytosanitaires et semences.

La RPD, et le montant de TVA resteront dus.

Les avances devront être soldées au 30 juin de l'année. En cas de reliquat, le montant sera remboursé sans intérêt.

La Coopérative Agricole de Bonneval, Beauce et Perche certifie avoir comptabilisé la somme deeuros le.....